

Edition : **31 juillet 2026 P.11**
Famille du média : **Médias professionnels**
Périodicité : **Hebdomadaire**
Audience : **28196**



Journaliste : **LUCAS BURAUULT**

Nombre de mots : **683**

Ed. locales : **Seine et Marne**



LOIR-ET-CHER ■ L'aventure des vins et des bières désalcoolisés de Divin est née en 2018. Zoom sur cette nouvelle filière en construction.

Divin Nolow mise sur les vins désalcoolisés

L'histoire de Divin Nolow débute en 2018, lorsque Joost de Willebois et Thierry Merlet, associés du groupe viticole J. de Willebois, décident de miser sur les vins désalcoolisés, un segment alors encore peu développé dans la filière viticole française. « C'était une vraie conviction de notre part. Nous consommions déjà des bières sans alcool tout en étant producteurs de vins ! Nous avons remarqué que le segment du sans alcool se développait et nous avons décidé d'en devenir des acteurs plutôt que de simples spectateurs », explique Thierry Merlet.

Une boisson « sophistiquée »

Si la désalcoolisation existe depuis près d'un siècle, le monde viticole a mis plus de temps que les brasseurs à investir ce segment. Pour Thierry Merlet, l'évolution des habitudes de consommation oblige aujourd'hui la filière viticole à s'adapter : « L'objectif est de valoriser l'image de la Loire et de son riche terroir viticole. C'est l'opportunité de créer de la valeur ajoutée sur le territoire, de générer de l'emploi et, surtout, de développer de nouvelles filières ».

Pour Divin Nolow, un vin sans alcool ne se résume pas à une simple boisson aromatisée. L'entreprise suit un véritable itinéraire technique viticole avant de procéder à la désalcoolisation en fin de processus. « Les consommateurs souhaitent continuer à se faire plaisir, mais sans l'alcool. Nous leur proposons des boissons sophistiquées qui répondent à leurs attentes. »

L'entreprise insiste sur le fait que le millésime, le cépage et le terroir restent au cœur du produit. « Nous avons un itinéraire technique adapté à la production de vin désalcoolisé, mais nous vinifions aussi en fonction du millésime. Ce n'est qu'à la fin que nous retirons l'alcool. »

Cette approche permet de conserver les caractéristiques propres au vin. Face aux plus sceptiques, Thierry Merlet invite d'ailleurs à réaliser une dégustation à l'aveugle : « Beaucoup seront surpris de constater à quel point nos vins sans alcool se rapprochent d'un vin classique ».

Favoriser une nouvelle filière en Val de Loire

Aujourd'hui, Divin Nolow utilise une partie de la récolte du vignoble J. De Willebois, soit environ 10% des volumes récoltés. « Nous devons répondre à la demande du



Thierry Merlet est le directeur général de l'entreprise Divin, qui propose des vins désalcoolisés.

marché. Nous avons aujourd'hui des consommateurs réguliers de vin sans alcool, comme pour les vins alcoolisés. »

La filière doit désormais poursuivre son travail de pédagogie auprès des consommateurs. « Nous avons besoin que la filière du sans alcool s'implante en Val de Loire. Nous avons besoin d'acteurs engagés sur ce secteur et de travailler tous ensemble pour faire perdurer cette filière. Nous n'avons plus de temps à perdre. Nous avons encore un travail de pédagogie gustative important à mener sur ces vins auprès des consommateurs », souligne Thierry Merlet.

Ne pas hésiter à sauter le pas

Au-delà du développement commercial, Divin souhaite désormais renforcer sa production. Le directeur général de l'entreprise Divin lance un appel aux agriculteurs qui souhaiteraient diversifier leur activité : « Nous avons besoin de volumes et j'invite les agriculteurs à se lancer dans la production de raisins destinés à la filière des vins sans alcool et à nous contacter ». L'entreprise dispose déjà d'un œnologue qui se consacre entièrement à cette activité, preuve du niveau d'exigence technique nécessaire pour élaborer ces produits. « Nous travaillons dur pour écrire 2030. Nous nous améliorons tous les jours. Nous sommes des artisans, pas des industriels. C'est à nous, vignerons, de nous développer sur ce marché et de prendre toute la place qui est légitimement la nôtre. Nous avons besoin de nous unir et de travailler avec toute la filière agricole pour y parvenir. J'encourage tous ceux qui souhaitent se diversifier à franchir le pas afin de proposer demain une offre valorisée sur notre terroir viticole de Loire. Nous avons notre mot à dire », conclut Thierry Merlet.

LUCAS BURAUULT